

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC salue la qualité du travail produit par le CESE sur l'analyse de la situation actuelle de Pôle emploi, fruit de la fusion de l'ANPE et des Assedic.

Sur les vingt-deux recommandations du CESE, la CFE-CGC tient à insister sur 4 points.

- Le développement harmonieux des différents canaux d'accès au service de Pôle emploi qui préserve une possibilité d'accueil physique des demandeurs d'emploi.
- La baisse du nombre de demandeurs d'emploi par portefeuille. Ce qui nécessite un investissement plus important de l'État afin d'avoir le nombre de conseillers adapté permettant la prise en charge immédiate et, de ce fait, un retour plus rapide à l'emploi.
- L'adaptation de la formation professionnelle aux besoins du demandeur d'emploi et aux contraintes du marché de l'emploi.
- La prise en compte des territoires en confiant aux Instances paritaires régionales, par exemple, la gestion des « métiers en tension ».

Pour que Pôle emploi puisse parachever sa fusion, la gouvernance doit évoluer afin d'être plus équilibrée. La CFE-CGC demande une clarification et un renforcement du rôle des partenaires sociaux et de leurs responsabilités. Nous considérons que les partenaires sociaux doivent être consultés très en amont du conseil d'administration.

C'est sous cette condition que Pôle emploi sera en mesure de concentrer réellement les axes de son déploiement autour de ses savoir-faire traditionnels, pour plus d'efficacité.

Pôle emploi doit revoir l'ensemble de ses délégations, sous-traitances et cotraitances avec les opérateurs privés, l'AFPA, l'APEC, afin d'éviter les doublons de traitement des demandeurs d'emploi.

La CFE-CGC est convaincue que les bases du service public de l'emploi sont dessinées. Il convient maintenant de s'inspirer des bonnes pratiques européennes pour le rendre durablement efficace, réduire la souffrance de ses salariés et gagner une meilleure maîtrise de ses coûts et *process*.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.